

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 00152

Numéro SIREN : 482 298 379

Nom ou dénomination : 2A3L

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2023 sous le numéro de dépôt 3072



RECO

RÉVISIONS CONTRÔLES

30 Boulevard de la Liane
62360 SAINT LEONARD
03.21.83.18.06 - paul.lieven@reco-ed.fr

RECO – REVISIONS CONTROLES

*SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LILLE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE DOUAI*

SARL 2A3L
70 rue des Huttes
62155 MERLIMONT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL 2A3L
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

SARL 2A3L
70 rue des Huttes
62155 MERLIMONT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL 2A3L
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux Associés,

En notre qualité, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du code de commerce, par décision des Associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article L 223-43 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La SARL 2A3L est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOULOGNE-SUR-MER depuis le 11 mai 2005 sous le numéro 482 298 379.

L'activité de la société concerne essentiellement l'exploitation d'un hôtel restaurant. La société a cédé le 06 janvier 2023 son fonds de commerce et depuis le 6 janvier 2023, l'activité a cessée totalement sans disparition de la personne morale.

Le capital social de la société est de 20 000 € divisé en 100 parts sociales de même catégorie.

Sur la base des derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, les capitaux propres de la société représentent 124 606 €.

Le chiffre d'affaires des comptes annuels du 31/12/2022 est en augmentation de 31.30% par rapport au 31/12/2021.

Le résultat d'exploitation passe de 58 985.32 € au 31/12/2021 à – 91 173.89 € au 31/12/2022.

Le résultat net de l'exercice après impôt est déficitaire de 97 594.68 €, contre un bénéfice de 54 133.24 € contre l'exercice précédent.

La trésorerie de la société est positive au 31 décembre 2022 et ressort à 82 611.08 € contre 169 608.04 € au 31 décembre 2021.

L'endettement auprès des établissements de crédit s'élève à 250 716.02 € contre 312 247.92 €, l'entreprise n'a pas souscrit de nouveaux emprunts. L'entreprise a soldé cet emprunt à la suite de la cession du fonds de commerce au 06 janvier 2023.

Après analyse de l'acte de cession de fonds de commerce, il en ressort que la société a encaissé un prix de vente de 400 000 € décomposé comme suit :

- 134 382 € pour les éléments incorporels, générant une plus-value comptable de 23 177 €
- 265 618 € pour les éléments corporels, générant une plus-value d'environ 9 734 € en considérant la sortie des immobilisations corporelles et financières présentes à l'actif au 31/12/2022 à leur valeur nette comptable.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'autres observations de notre part.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture des derniers comptes annuels clos au 31 décembre 2022 et la date de notre rapport, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Observation

Nous observons qu'en date du 23.06.2023, le prix de cession relatif à la cession du fonds de commerce Le Colibri signé par acte notarié en date du 06 janvier 2023 n'a été perçu que partiellement. Nous avons constaté l'encaissement d'une somme de 252 657 € au profit de votre établissement bancaire le crédit agricole pour le remboursement de l'emprunt bancaire. Il reste à percevoir la somme de 147 341.96 € encore placé sous séquestre au 23.06.2023. Aucune opposition n'a été constaté à ce jour.

Conclusion

A l'exception de l'observation mentionnée ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.

FAIT A SAINT LEONARD, LE VINGT JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS

SAS REVISIONS CONTROLES
Sébastien ERSENT
Commissaire à la transformation

Signé électroniquement le 26/06/2023 par
Sebastien Ersent

